



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orbe Sud – Gruvatiez

Premiers résultats encourageants pour la démarche de quartier durable

Fruit d'une belle collaboration entre les autorités locales, le WWF et le Groupe Orllati, le premier quartier One Planet Living (OPL) de Suisse verra le jour en 2020 sur la commune d'Orbe. Aujourd'hui, alors que les immeubles sont sortis de terre, les premiers résultats de cette démarche environnementale ont été présentés à la population.

Faire de Gruvatiez En-Lavegny un quartier exemplaire en Suisse : c'était, en 2015, l'un des engagements forts pris par la Municipalité d'Orbe. Deux ans plus tard, le WWF, la Commune d'Orbe et le Groupe Orllati signaient une convention d'implémentation de la méthode One Planet Living (OPL) par laquelle les trois partenaires s'engageaient, pour Orbe Sud et notamment le quartier Gruvatiez En-Lavegny, à respecter le plan d'actions de durabilité (PAD) et à mettre en œuvre les dix principes fondamentaux OPL. En 2017 toujours, la commune d'Orbe mettait à l'enquête publique la première étape de ce quartier, comprenant 227 logements, des commerces de proximité et intégrant la démarche OPL.

Pour respecter cette dernière, il est prévu que le quartier soit continuellement suivi par un organe indépendant, l'Association suisse pour les quartiers durables One Planet Living Living qui a aujourd'hui repris les engagements du WWF relatifs à cette certification. La validation de toute la démarche, qui doit respecter dix critères de durabilité, sera au final examinée, corrigée si besoin est, puis validée pour obtenir le label OPL.

Une démarche, dix principes

One Planet Living a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de générer activement de la biodiversité sur le quartier, de diminuer l'empreinte écologique de l'alimentation et d'assurer une mixité et une convivialité sociale à travers de véritables projets de quartier. Les critères du label OPL sont particulièrement stricts. Pas moins de 170 actions réunies dans un Plan d'actions de durabilité (PAD) permettent d'atteindre des objectifs exigeants dans dix domaines clés qui constituent les « 10 Principes OPL » (zéro carbone, zéro déchets, transports durables, matériaux locaux et durables, alimentation locale et durable, gestion durable de l'eau, habitats naturel et biodiversité, culture et patrimoine, équité et partenariats locaux et qualité de vie et bien-être).

La démarche OPL a pour particularité de couvrir l'ensemble d'un périmètre – à Orbe, il s'étend à la zone des Moulins /Rive droite, Gruvatiez Ouest et Gruvatiez-En Lavegny – et pas seulement à un bâtiment ni à un seul groupe de bâtiments. L'appellation OPL ne se contente pas de fixer des objectifs écologiques pour la phase de construction d'un quartier, mais également pour la phase ultérieure de son exploitation, c'est-à-dire de son utilisation par ses habitants.

Une première étape

A Orbe, la certification se fait en continu pour chaque étape du projet, de la définition du PAD à la livraison du quartier labellisé et, in fine, à la vie du quartier OPL. L'Association suisse pour les quartiers One Planet Living, appuyée par la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), assure l'évaluation quantitative et qualitative du projet qui se base sur une analyse des performances de projets et du suivi du PAD pour chacun des 10 principes fondamentaux, à savoir:

1. Concept énergétique Zéro Carbone : *solution « tiers investisseur » avec du contracting énergétique.*
2. Quartier durable Zéro déchets : *optimiser la gestion des déchets en toutes phases.*
3. Transports durables – Mobilité combinée : *favoriser une mobilité combinée et modulaire.*
4. Matériaux locaux et durables : *des solutions constructives mixtes (par exemple, intégration de bétons de graves excavées et recyclées, utilisation de matériaux naturels).*
5. Alimentation locale et durable : *mettre à contribution les acteurs locaux (jardins potagers in situ, connexions avec les producteurs locaux).*
6. Gestion de l'eau durable : *favoriser des aménagements urbains inondables et diversifiés (gestion des eaux de pluie à ciel ouvert).*
7. Habitats naturels et biodiversité : *se rapprocher des dynamiques naturelles (permettre la migration et le déplacement des espèces vers le grand paysage).*
8. Culture et patrimoine : *conserver les traces du passé.*
9. Equité et partenariats locaux : *rechercher l'alignement des intérêts de toutes les parties prenantes (mixité sociale garantie, espace commun polyvalent).*
10. Qualité de vie et bien-être : *apporter bien-être et qualité à tous les usagers (Espaces ouverts, accessibilité garantie pour tous).*

Aujourd'hui, les résultats de l'évaluation des performances OPL pour la première étape, ou premier sous-périmètre, de Gruvatiez ont conduit l'Association suisse pour les quartiers durables One Planet Living à « maintenir sous conditions le statut de quartier OPL à Gruvatiez En-Lavegny ». Concrètement, cela signifie que les réviseurs ont reconnu non seulement les efforts entrepris par l'équipe de projet, les éléments de preuve mis à disposition mais aussi mis en lumière le caractère pilote d'application de cette démarche. Ils ont également relevé le potentiel de rectification, dans les prochaines étapes et phases, des cibles qui ne sont pas encore pleinement atteintes.

Le futur quartier de Gruvatiez a donc passé cette première étape avec succès. Les équipes travaillant à ce projet vont remettre l'ouvrage sur le métier et continuer à œuvrer pour faire de ce premier quartier OPL de Suisse une référence qui pourra inspirer d'autres collectivités et acteurs de la construction.

Orbe, le 11 novembre 2019

Contacts

Orbe : Henri Germond, Syndic d'Orbe, 079 201 98 07.

Association suisse pour des quartiers One Planet Living : Anne-Claude Cosandey | Les ateliers C, directrice opérationnelle, 079 396 93 36.

Groupe Orllati : Sébastien Ohl, directeur, Orllati Real Estate SA, 079 544 55 57.